

# Conseil communal



Ormont-Dessous

Le Sépey, le 12 octobre 2023

## CONVOCATION

Séance du Conseil communal  
du 2 novembre 2023 à 20h00

Salle du Conseil communal, Le Sépey

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentations
5. Communications du Bureau du Conseil communal
6. Préavis no 10/2023 : Règlement communal sur les taxes de séjour et de résidences secondaires  
Responsable : Mme Laurence Krebs  
Membres : Mme Anne-Lise Meyer  
Mme Elisabeth Mottier  
Suppléants : M. Philippe Borloz  
Mme Stéphanie Chablaix
7. Préavis no 11/2023 : Vente de la parcelle RF 263 et des bâtiments ECA 193 et 2064, sis En La Loex, route du Col des Mosses 25 au Sépey  
Responsable : Mme Géraldine Venker  
Membres : M. Louis-Philippe Oguey  
Mme Jennifer Marrone  
Suppléants : M. Lionel Cheseaux  
M. Pascal Francfort
8. Préavis no 12/2023 : Adoption du plan d'affectation « La Forclaz » et son règlement  
Responsable : M. Christian Chappuis  
Membres : M. Armand Lugrin  
M. Denis Noirjean  
Suppléants : Mme Laure Nellen  
M. Stéphane Piguet

9. Préavis no 13/2023 : Adoption du plan d'affectation « Cergnat et La Combaz » et son règlement
- Responsable : M. Christian Chappuis
- Membres : M. Armand Lugin  
M. Denis Noirjean
- Suppléants : Mme Laure Nellen  
M. Stéphane Piguet
10. Préavis no 14/2023 : Route des Voëttes - Demande de crédit pour financer divers travaux
- Responsable : M. Silvan Perreten
- Membres : Mme Danielle Chablaix  
M. Julien Rosat
- Suppléants : M. Anthony Vaucher  
M. Jean-Pierre Vittoni
11. Communications municipales
12. Divers et propositions individuelles

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Président

  
Marc Chablaix



La Secrétaire

  
Deborah Borloz

Annexes      procès-verbal de la séance du 22 juin 2023, avec annexes  
                 préavis nos 10, 11, 12, 13 et 14/2023  
                 réponses de la Municipalité au rapport de la Commission de gestion

NB

Les rapports de commission signés doivent impérativement être déposés en deux exemplaires au Greffe municipal au plus tard 48 heures avant la séance.

Les absences doivent être annoncées auprès du président (079 124 91 56) ou de la secrétaire (079 632 93 70).